

DOSSIER p. 4

RENTRÉE : MATIÈRE À RÉFLEXION



PÉTITION
D' Haïdi au Panthéon ! p.14

LES COMPTES
Faire parler les chiffres p.16

SOUTIEN SCOLAIRE
Ça bouge ! p.18

SOMMAIRE

- 3 L'édito :**
Bonne rentrée !
Grace Gatibaru, pasteur

DOSSIER

Rentrée : Matière à réflexion

- 4 États-Unis : autocratie ou monarchie ?**
Anne Deysine
- 8 Accueil de l'étranger,
Pas d'hésitation, mobilisons-nous !**
Henry Masson
- 12 S'engager contre la torture**
Frédéric Bompaire
- 14 Pétition
Adélaïde Hautval au Panthéon !**
Florence Arnold-Richez
- 16 Les comptes,**
Frédéric Bompaire
- 18 Soutien scolaire, ça bouge !**
Anne-Lise Häcker
- 21 Talents. Tu veux ma photo ?**
Florence Arnold-Richez
- 22 Hommage à Michel Deshons**
- 23 Agenda**
- 24 La banalité du mal**
Hannah Arendt

L'Ami du Foyer de Grenelle

est une publication
du Foyer de Grenelle
17, rue de l'Avre, 75015 Paris
Téléphone : 01 45 79 81 49
Télécopie : 01 45 79 72 21
E-mail : journal@foyerdegrenelle.org
Internet : www.foyerdegrenelle.org

Compte : Foyer de Grenelle
Société Générale Paris-Grenelle
RIB : 30003 03490 00050260266 55
IBAN : FR76 3000 3034 9000 0502 6026 655
BIC : SOGEFRPP

Cinq numéros par an

Le numéro : 5 euros

Abonnements :

France : 20 euros

Etranger : 40 euros

Abonnement de soutien : 30 euros et plus

Règlement par chèque à l'ordre de :

Foyer de Grenelle (indiquer au dos : Amiduf)

Pour l'abonnement, établir un chèque
séparé de celui de la cotisation et des dons

A noter : les membres de l'Association reçoivent
l'AMIDUF et peuvent soutenir le journal par un
don spécifique (en précisant AMIDUF).

Comité de rédaction :

Florence Arnold-Richez, Frédéric Bompaire,
Bernard Brillet, Grace Gatibaru, Alain Kressmann,
Florence Vielcanet, Anne-Lise Häcker

Relectures : Géraldine Dubois de Montreynaud

Maquette : Véronique Dauce

ISSN : 1954-3468

Imprimerie Siaz
41 rue Maufoux
21200 Beaune

Directrice de la publication :

Grace Gatibaru



Ensemble & Différents
L'une des fraternités de
la Mission Populaire
Évangélique de France

n°416 - septembre - octobre 2025

Tirage 1 000 ex.

ILLUSTRATIONS : Couverture : East Side Gallery, Mur de Berlin ; Autres : DR.



Bonne rentrée

Les mois d'été sont **des temps de repos pour les salarié.es et bénévoles**. Sauf pour l'accueil domiciliation qui reste partiellement ouvert afin de permettre aux personnes domiciliées de récupérer leur courrier, et pour Jean-Marc, qui en profite pour faire des travaux.

Et **pour les personnes accueillies** ? Elles ont vécu avec une particulière appréhension l'imminence de cette pause estivale. Des convives du dernier souper du mercredi regrettaient que les repas s'arrêtent... même temporairement. Celles et ceux qui participaient au « pot » du dernier petit-déjeuner redoutaient les semaines à venir, avec, en perspective, peu de distributions de colis dans le quartier et dans Paris. Quelques apprenant.es et des candidat.es en nombre ne comprenaient pas que les cours de FLE soient « en pause », alors que ce flot ne s'est pas tari jusqu'au dernier jour de juillet. Un mot qui m'avait frappé : **l'isolement**. Plusieurs personnes, accueillies et séniors, m'avaient dit qu'elles souffriraient en août, sans les visages familiaux et accueillants du Foyer.

C'est dire que la rentrée du Foyer est attendue **avec un soulagement particulier cette année**, dans un contexte bien déstabilisant pour tout le monde ! Crise politique avec la démission du gouvernement Bayrou, crise sociale avec des grèves et des mobilisations importantes annoncées. Et crispation grandissante autour de la question migratoire qui aggravera la situation des personnes d'origine étrangère que nous accueillons (Aide Médicale d'État limitée aux situations d'urgence, Obligations de quitter le territoire français - OQTF - plus systématiques, niveau plus élevé de français exigé pour obtenir ou renouveler un titre de séjour...)

À **l'international, la guerre à notre porte** perdue depuis plus de trois ans, entre l'Ukraine et la Russie. Celle au **Proche Orient** entre dans son 703^e jour (le 8 septembre)* ...

Dans ce tohu-bohu, dans ce chaos du monde décrit dans **le livre de la Genèse 1:2**, que faire pour espérer avoir « une bonne rentrée » ?

Nous serrer les coudes, nous mobiliser avec plus de force que jamais pour accueillir celles et ceux qui souffrent, dont la situation sociale devient de plus en plus fragile. En cherchant à les associer à nos préoccupations, à nos « matières à réflexion ».

*<https://www.la-croix.com/international/conflit-proche-orient-jour-703-guerre-israel-iran-gaza-situation-aujourd'hui-20250908>

DES PISTES POUR L'ACTION

Les Jeudis de Grenelle en 2024 et 2025, et leur « rendu » dans nos numéros de l'AMIDUF ont, à plusieurs reprises, soulevé des questions qui sont pour nous centrales. Entre autres : « De quoi l'accueil de l'étranger est-il le nom, aujourd'hui en France et pour nous au Foyer ? », avec la participation d'Henry Masson, alors président de la Cimade, « Les juges contre l'Amérique : la capture de la Cour suprême par la droite radicale », avec Anne Deysine, bénévole et spécialiste des États-Unis, « La violence extrême, jusqu'à la torture », avec l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture. Nous avons souhaité faire un suivi de ces thèmes qui sont essentiels « dans notre cœur de métier ». Et les actualiser, avec Henry Masson, Anne Deysine et Frédéric Bompaire pour notre engagement contre la torture.

F.A.R



L'homme perplexe,
sculpture de Mattéo Baroni

États-Unis : autocratie ou monarchie?

Notre premier Jeudi de Grenelle de cette année, le 13 février, tirait la sonnette d'alarme : Trump avait entamé sa seconde présidence. Bien sombre bilan, neuf mois plus tard ! Par Anne Deysine, bénévole au Foyer, auteure de « Les juges contre l'Amérique », (Presses Universitaires de Paris-Nanterre)

Tump est revenu au pouvoir le 20 janvier 2025 bien décidé à se venger et à mettre en application le programme de la conservatrice *Heritage Foundation* sans se préoccuper de la Constitution, des États fédérés, du Congrès ou du pouvoir judiciaire. Il veut conduire les États-Unis comme il a dirigé l'empire Trump, seul, sans aucun contrôle ni contre-pouvoir, pensés par **les pères fondateurs** qui ont élaboré le système de « freins et contrepoids » (*checks & balances*). Celui-ci implique le partage « horizontal » des pouvoirs entre **les 3 branches E, L, J** (Exécutif, Législatif, Judiciaire) et « vertical » entre État fédéral (liste limitative de prérogatives, article I, section 8) et États fédérés auxquels tous les pouvoirs non attribués au niveau fédéral sont réservés en vertu du **10^e amendement**.

Pendant ses quatre années « d'exil » en Floride, D. Trump a eu tout le temps de réfléchir à sa première présidence, bien déterminé à ne pas commettre les mêmes erreurs. Il s'était entouré de républicains classiques - ceux qu'on appelait « *les adultes dans la pièce* » - qui ont tenté de freiner ses

ardeurs. Dans sa seconde administration, il n'y a plus aucun de ces personnages susceptibles de s'opposer à lui, seulement des fidèles généralement peu compétents et aux ordres.

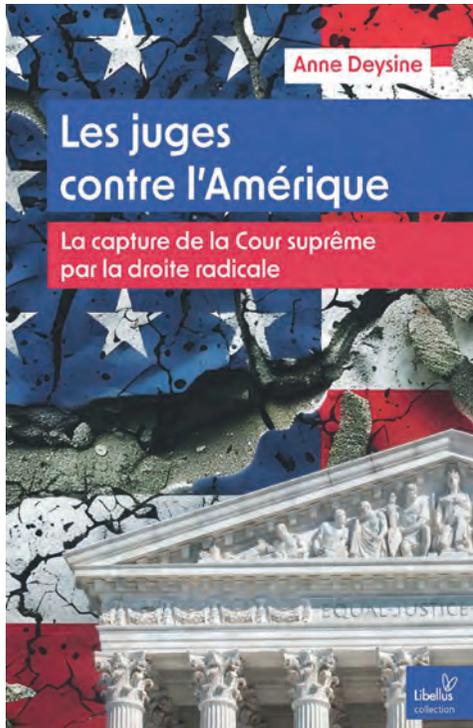
Les poursuites sont instrumentalisées à des fins de représailles contre toute personne qui n'a commis pour seul crime que de s'être opposée au président ou d'avoir affirmé qu'il n'y avait pas eu de « fraude massive » dans l'élection de 2020.

Il s'attaque aux contre-pouvoirs.

Alors que les pères fondateurs ont tenu à préciser que c'est au Congrès qu'il incombe de déclarer la guerre (art. I), le président, sans le consulter, a envoyé le 22 juin dernier des bombardiers porteurs de bombes anti-bunkers pour tenter de détruire les installations nucléaires iraniennes, par une décision unilatérale prise sans aucune concertation.

De même, selon la Constitution, c'est le Congrès qui vote le budget et le président qui est chargé de son exécution. Or Trump a gelé des financements déjà approuvés par le Congrès en violation de la Constitution





et de la loi, pour des ministères (*Education*), des agences internes (EPA, agence de l'environnement) ou à vocation internationale (*USAID*, l'agence de l'aide internationale). Plus globalement, Trump gouverne **par décrets** (plus de 200 en 100 jours, tous contestés en justice), alors qu'il dispose d'une majorité (certes faible) dans les deux chambres : il marginalise ainsi le Congrès dont les membres n'osent pas résister par peur de représailles, terrifiés à la perspective de se voir opposer un « fidèle » soutenu par Trump lors de l'élection primaire prochaine. Ainsi, les membres du sénat ont *de facto* renoncé à leur prérogative de confirmation des nominations et accepté de valider des personnes incompétentes dangereuses comme Pete **Hegseth** à la tête du ministère de la défense, dont la qualité

première est d'avoir été animateur de Fox News. Sa ministre de la justice, **Pam Bondi**, est une fidèle entre les fidèles, qui a transformé le ministère de la Justice en bras armé de la vengeance du président. Sans oublier **Robert Kennedy Jr.** à la santé et **Tulsi Gabbart**, une grande amie des Russes et du régime syrien, à la tête des renseignements américains !

Enfin, les deux chambres ont approuvé, sous la menace, le projet « *Big Beautiful Bill* » qui va creuser le déficit d'au moins 3 mille milliards de dollars et priver de couverture médicale entre 12 et 15 millions de personnes, selon les sources.

Trump s'en prend aussi aux pouvoirs des États fédérés (de préférence dirigés par des élus démocrates) ; ainsi quand **il fédéralise la Garde nationale** en Californie, pour mater des émeutes qui n'existent que dans sa tête ou dans la capitale fédérale (D.C), qui a un statut spécial, pour lutter contre une « *criminalité galopante* » (alors que les chiffres sont les plus bas depuis trente ans). Il attaque les juges régulièrement, surtout celles et ceux qui, en 2022 ont statué contre lui lors des poursuites intentées au niveau fédéral (en particulier par le procureur spécial Jack Smith qui l'a inculpé pour tentative de blocage de la certification des résultats le 6 janvier 2021) et au niveau étatique (New York et Géorgie) entre 2021 et 2024.

Depuis janvier 2025, de nombreux juges de première instance ont suspendu l'application des décrets illégaux ou inconstitutionnels visant à limoger des fonctionnaires, à bloquer les crédits fédéraux en violation de la Constitution et de la loi, à démanteler les agences indépendantes, à licencier des responsables d'agences, mettre fin au droit du

sol en violation du 14^e amendement de la Constitution, de la loi sur la nationalité de 1940 et de la jurisprudence de la Cour suprême. Trump, ses affidés, et la blogosphère de droite attaquent violemment ces juges, accusés d'être des gauchistes, des radicaux, attachés à la perte du président et des États-Unis d'Amérique alors que nombre d'entre eux ont été nommés par des présidents républicains (R. Reagan et G. Bush et même Trump lui-même !). Il laisse ses proches et ses partisans les menacer de destitution et de violences physiques.

Seule acceptée : sa vision personnelle de l'Amérique !

Le président est aussi déterminé à casser toutes les personnes (procureurs et cabinets d'avocats) qui contribuent au bon fonctionnement du système judiciaire et à la protection des droits constitutionnels et des libertés fondamentales ainsi que celles et ceux qui contribuent à la libre circulation des idées (universités, médias, musées). Alors qu'il proclame vouloir défendre la liberté d'expression qui serait attaquée par la gauche, il prive les universités des subventions fédérales déjà obtenues sauf si elles se soumettent et laissent l'Administration intervenir dans leur politique de recrutement (des étudiants et des enseignants) en violation de la liberté académique. Quant aux médias indépendants, garants du « libre marché des idées » auquel le parti républicain est prétendument si attaché, ils sont accusés d'être les ennemis du peuple. Ils sont privés d'accès à la salle de presse de la Maison Blanche (comme l'agence Associated Press qui a refusé de rebaptiser le Golfe du Mexique) ou à l'avion présidentiel Air Force One. Même le

conservateur *Wall Street Journal* (propriété de Rupert Murdoch qui possède aussi la chaîne Fox News) a fait l'objet de tweets incendiaires pour avoir publié des révélations sur les liens entre le pédo-criminel Epstein et D. Trump et est attaqué en justice. D'autres médias sont attaqués en diffamation sous des prétextes plus ou moins fallacieux et ont transigé pour plusieurs millions de dollars pour s'attirer les bonnes grâces du président. C'est le cas d'ABC ou encore de CBS dont la maison mère avait besoin du feu vert de la commission sur les communications (FCC) pour une fusion de 60 millions de dollars : énième pot de vin, disent de nombreux commentateurs... Tout s'achète sous la présidence Trump !



Sur la place Igor Stravinsky près du Centre Pompidou dans le 4^e arrondissement de Paris, « L'avenir n'est pas écrit »... Il est même très incertain !

Quid de l'avenir ?

Parce que les juridictions de première instance ont résisté aux violations, certaines personnes ont espéré que les juges stopperaient ces assauts contre la Constitution et la primauté du droit. Mais au sommet de la pyramide judiciaire, il y a **la Cour suprême** à laquelle Trump a pu nommer **trois juges** durant son premier mandat. Elle compte désormais six conservateurs (et trois progressistes). Or, ces conservateurs veulent faire revenir l'Amérique aux années 1920, celle d'avant le New Deal de F.D. Roosevelt, et avant les années 1960 et les droits civiques. Plusieurs d'entre eux défendent la doctrine de « *l'Exécutif unitaire* » en vertu de laquelle le président jouit d'un contrôle total sur tout ce qui se passe en son sein. Des décisions récentes, dont celle du 1^{er} juillet 2024, accordant une immunité quasi absolue à Trump et à ses successeurs vont dans ce sens.

En conclusion, si la démocratie survit, ce ne sera ni grâce au Congrès qui pourrait

destituer Trump (mais n'agit pas), ni grâce à la Cour suprême qui devrait sanctionner les nombreuses violations de la Constitution et ne pas laisser le président détruire les mécanismes protecteurs mis en place après l'affaire du Watergate pour empêcher que ne se reproduisent les abus commis sous l'administration Nixon. Le sursaut ne pourra venir que du peuple mais Trump et les républicains ont bien compris le danger : ils sont en train de **changer les règles électorales** pour empêcher les démocrates de l'emporter lors des élections législatives de mi-mandat en novembre 2026.

Ce qui se passe aux États-Unis doit nous rappeler que **la démocratie est un bien fragile** et, que c'est effectivement aux citoyens de rester vigilants et de se mobiliser. ■

Résultats déjà tangibles, *NDLR* : « *Moins de déménagements, moins de démissions : la mobilité sociale à l'américaine est à la peine* », un article du Wall Street Journal, du 18 août 2025. Sur <https://www.lopinion.fr>

Au mépris de ce qu'ont construit les Pères Fondateurs des États-Unis . Ici, Mont Rushmore, George Washington, Thomas Jefferson, Theodore Roosevelt et Abraham Lincoln



Pas d'hésitation ! Mobilisons-nous !

Le 11 janvier 2024, avec Henry Masson, alors président de LA CIMADE, nous avons partagé nos craintes, témoignages et convictions, sur les menaces pesant sur l'accueil de l'étranger dans notre pays. À cette rentrée, c'est plus que jamais notre engagement qui est convoqué.

Par Henry Masson

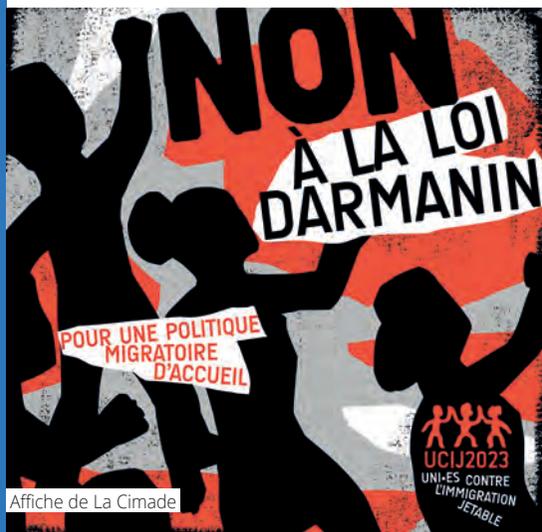


La Cimade, qui « défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions », vient de célébrer son 85^e anniversaire. 85 années d'une histoire en écho, à sa mesure, des multiples bouleversements du monde. Un exemple parmi d'autres : La Cimade a accueilli dès 1974 au Foyer international de Massy des centaines de personnes réfugiées venant du Chili à la suite du coup d'État ayant provoqué la chute et la mort de Salvador Allende. Cinquante ans après, le gouvernement chilien a honoré La Cimade, en mémoire de son action, de la Médaille de la solidarité, remise à cinq institutions ou personnalités en France.

Un anniversaire est la plupart du temps, année après année, un moment agréable. En ce qui concerne La Cimade, quelle joie ce serait de constater que, le monde étant devenu plus juste, plus solidaire, plus humain, son action est devenue inutile. Nous célébrerions avec plaisir sa disparition ! Hélas ! Il n'en est, nous le savons bien, malheureusement rien !

Nous célébrions en même temps le 40^e anniversaire de la présence de La Cimade dans les Centres de rétention administratif (Cra), dans lesquels sont retenues des personnes étrangères sans titre de séjour et qui, sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (Oqtf), vont être expulsées. En 2024, ces Cra ont accueilli plus de 40 000 personnes, 16 000 dans

l'Hexagone et 24 000 en Outre-mer. Rappelons que 58 % de ces personnes sont en fait libérées, soit par l'Administration, soit plus fréquemment par la justice ! La Cimade est la plus ancienne des associations présentes dans les Cra, elle y fut, jusqu'en 2010, la seule. Quatre autres associations y assurent avec elle, dans le cadre d'un marché public renouvelé tous les quatre ans, l'accompagnement juridique des personnes retenues. Il s'agit de leur permettre de contester, si elles le souhaitent, leur rétention ainsi que leur future expulsion.



Affiche de La Cimade

Toujours plus d'arbitraire : deux exemples

La durée maximale de rétention est passée progressivement de 7 jours en 1981 à 90 jours actuellement. Et une proposition de loi, adoptée avec le soutien du gouvernement, vient en particulier de rallonger cette durée maximale de 90 à 210 jours ! Le Conseil constitutionnel, dans une décision du mois d'août dernier, a censuré

cette disposition, considérant qu'elle ne respectait pas l'article 66 de la Constitution qui dispose en effet que nul ne peut être arbitrairement détenu. Le gouvernement qui souhaite re-présenter dans un nouveau texte cette disposition la justifie par la nécessité de permettre un plus grand nombre d'expulsions en disposant de plus de temps pour obtenir les certificats consulaires nécessaires. L'expérience montre que ceux-ci sont, dans la majorité des cas, délivrés par les autorités des pays concernés dans les premières semaines de la rétention. Lorsqu'ils ne le sont pas, la probabilité qu'ils le soient plus tard est extrêmement faible. Cet allongement possible de la rétention apparaît donc à la fois inutile et inhumain.

Une autre proposition de loi qui sera en discussion au Parlement à la rentrée a pour objectif d'écarter définitivement les associations présentes des centres de rétention. Si le texte était voté, les salariés de nos associations devraient céder la place à des employés de l'Office français d'immigration et d'intégration, organisme relevant du ministère de l'Intérieur. On s'étonnera d'autant plus de ce choix que l'argument du ministère pour le justifier est celui du conflit d'intérêt auquel seraient confrontées les associations ! La conséquence majeure d'une telle modification serait, on le comprendra aisément, l'impossibilité de faire connaître les dysfonctionnements divers de lieux d'enfermement inconnus du public.

Il s'agit là de deux exemples parmi d'autres qui illustrent un nouveau durcissement de la réglementation à l'égard des personnes étrangères présentes sur notre territoire. Depuis la dernière guerre, une quarantaine

de textes de loi ont été votés avec l'objectif de traiter une fois pour toutes les « problèmes » liés à l'immigration. La multiplicité de ces textes, leur complexité rendant parfois l'Administration elle-même incapable de s'y retrouver et le souhait pourtant d'en ajouter encore, montrent bien le caractère illusoire de cet objectif si souvent mis en avant.

Vision à court terme et populiste : Danger !

N'imaginons pas, comme on le laisse croire, que les migrations vont s'arrêter parce que nous le déciderions. Non, **les migrations font partie de l'histoire de l'humanité** : la curiosité de l'être humain comme la terrible nécessité les expliquent. Elles vont continuer, voire s'amplifier, l'augmentation de la population mondiale, les crises internationales, les différences de richesse entre pays, les guerres civiles, le réchauffement climatique..., sans nul doute, y contribueront. Et les barrières de toutes sortes dressées par beaucoup de pays occidentaux ne dissuadent pas, nous le constatons, des populations étrangères de parcourir des milliers de kilomètres, dans des conditions souvent atroces, pour rejoindre des pays où elles espèrent pouvoir mener une vie calme et digne.

N'oublions pas non plus le vieillissement de la population des pays européens, en France en particulier, et donc la diminution prévisible de la population active. Ce n'est pas sans raison que le Medef a estimé, il y a 18 mois, que nous aurions besoin d'ici 2050 d'environ 4 millions de personnes immigrées en raison des pénuries de main-d'œuvre, à prévoir dans de nombreux secteurs de l'économie, par exemple dans les

métiers de la restauration, du bâtiment, de l'aide aux personnes âgées ou aux jeunes ménages.

Nos hommes et femmes politiques doivent abandonner la vision facile, à court terme, consistant à laisser penser que les populations étrangères sont la cause de nos difficultés et qu'en les chassant, nos problèmes disparaîtront. Bien au contraire, ils et elles doivent choisir une vision prospective, plus difficile sans doute à faire partager mais aussi plus solide, plus humaine et plus solidaire. Il est urgent, avant qu'il ne soit trop tard, que la population de l'Europe tout entière se saisisse de ce sujet avec une information complète et objective sur les conséquences humaines, sociales et financières des politiques actuelles. Et aussi pour éviter les impasses dramatiques dans lesquelles les pays occidentaux vont progressivement glisser s'ils persistent dans cette vision à court terme et dangereusement populiste.



C'est dire que plus que jamais des associations comme La Cimade (<https://www.lacimade.org>) ont un rôle important à jouer pour attirer l'attention sur ces risques, lancer des propositions pour les éviter et, si nécessaire, participer ainsi au bien-vivre ensemble dans notre société ! Mais ce rôle, de lanceur d'alerte en quelque sorte, qui, en même temps, propose des solutions, ne peut échoir aux seuls mondes associatif ou politique. Il incombe tout autant à chacun et chacune, selon ses moyens, dans ses relations quotidiennes avec son entourage ou son voisinage. **N'hésitons pas, allons-y, nous y arriverons ! ■**

S'engager contre la torture

L'AMIDUF n°413 évoquait la violence du monde actuel. La torture, vue comme la violence ultime, a été le thème du Jeudi de Grenelle du 22 Mai dernier. On ne lâche rien !... Par Frédéric Bompaire



Enfers et fantômes d'Asie, exposition au Musée Jacques Chirac (Quai Branly) en mai 2020

La diplomatie au placard ! La loi du plus fort semble redevenir la règle de conduite des nations, même si, comme en Israël, en Inde ou aux États-Unis, leurs gouvernements sont démocratiques. Les bruits de guerre en deviennent assourdissants, tant par la puissance des moyens engagés que par la multiplication des conflits sur tous les continents et l'écho des réactions en chaîne qu'ils provoquent. Pour autant, ils ne doivent pas (cacher) invisibiliser un mal rampant qui progresse à bas bruit et touche plus d'un pays sur deux aujourd'hui : la torture.

Respect de l'humanité des adversaires

Le phénomène tortionnaire, en ce qui concerne les emprisonnements abusifs et sévices infligés, les dénis de justice, règne de l'arbitraire, enlèvements et disparitions forcées, semble loin de chez nous... « *Il est pourtant à nos portes (...). Tout commence toujours par des lois liberticides qui vont légitimer, insidieusement, les violences* », expliquait [Nathalie Seff](#), déléguée générale de l'ONG Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France). Et de citer, pêle-mêle, les violations du droit à la liberté d'expression, de se rassembler donc d'exister pour les associations, à la liberté de la presse, du droit d'asile ainsi que les conditions d'incarcération dégradantes, les violences policières banalisées sous couvert de lutte contre le terrorisme...

Pourtant, [l'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits Humains](#) de l'ONU de 1948 stipule que « *Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* » et s'impose à tous les États qui en sont membres.

La guerre aux frontières de l'Europe nous pose avec une acuité nouvelle la question : la fin justifie-t-elle les moyens ? En d'autres termes, torturer un ennemi pour obtenir un renseignement stratégique capable de déjouer une attaque meurtrière et de sauver des centaines ou des milliers de vies humaines peut-il être légitime ? Même si

le droit de la guerre l'exclut absolument, la tentation d'y contrevenir est d'autant plus forte que la vengeance des amis qui sont morts ou l'envie de terroriser les ennemis nourrissent alors très vite la spirale de la torture. Cela ne peut changer en rien l'obligation de respecter la dignité et l'humanité des adversaires !

Ne pas fermer les yeux, ne pas nous taire

En lien avec l'ACAT, j'évoquerai un souvenir personnel. Celui du pasteur **Charlie Hedrich** de la Mission Populaire Évangélique de France que j'ai connu lorsqu'il était à la retraite à Meudon. Militant de l'ACAT (comme de la Croix Bleue), il ne manquait jamais à la sortie du culte le dimanche matin de nous apostropher de sa voix de stentor pour nous faire signer l'appel du mois, une lettre destinée à susciter l'intervention des autorités en faveur d'une victime de traitements cruels ou dégradants. Comme l'a rappelé **François Walter**, son ancien président, l'ACAT-France s'appuie aussi avec force sur le message de fraternité vraie de l'Évangile (Matthieu 25, 40) : « *Je vous le dis en vérité, toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un des plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites* ». C'est, en effet, à la suite du refus d'Amnesty International de créer une branche chrétienne que, filles de pasteurs, Héléne Engel et Edith du Tertre ont décidé de fonder l'ACAT. Depuis, le combat n'a pas cessé et l'appel à l'action est diffusé par plus de 220 groupes locaux pour nous empêcher de fermer les yeux et de nous boucher les oreilles. « *J'ai moins peur des attaques de mes ennemis que des silences de mes amis* », déclarait **Martin Luther King**.

Alors, il nous appartient de ne pas nous taire, pour enrayer « *la banalité du mal* », si bien décrite par Hannah Arendt (cf notre 4^e de couverture). Et, surtout, d'agir, car les résultats concrets existent. Et, c'est le message de remerciement de l'ACAT aux donateurs qui la soutiennent : « *ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule c'est grâce à vous !* » ■

L'ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

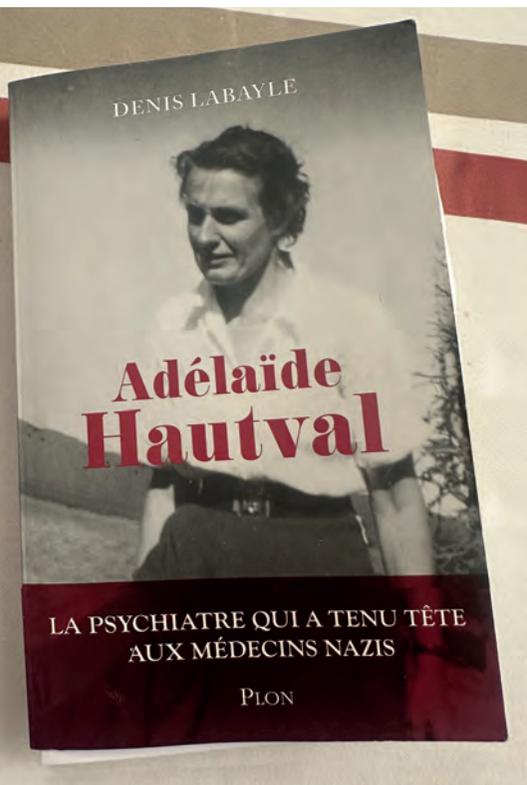
L'ACAT a été créée en France en 1974, en associant protestants, catholiques et orthodoxes. Aujourd'hui des ACAT locales sont présentes dans 30 pays. L'ACAT-France compte 24 salariées et près de 25 000 membres, donateurs et donatrices. Par la prière et ses actions de sensibilisation et de plaidoyer (l'appel du mois, la « Nuit des veilleurs » le 26 juin, les échanges épistolaires avec les personnes condamnées, le prix Engel-du Tertre des droits humains...), elle lutte notamment contre la torture, pour l'abolition universelle de la peine de mort, la défense du droit d'asile et œuvre à la protection des victimes. Pour garantir son indépendance, l'ACAT-France ne bénéficie d'aucun financement public et vit des dons.

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture <https://www.acatfrance.fr>
7 rue Georges Lardennois 75019 PARIS.
Tél : +33 (0)1 40 40 42 43.
E-mail : acat@acatfrance.fr



Adélaïde Hautval au Panthéon !

C'est l'appel lancé par Christian Krieger, président de la Fédération protestante de France et Haïm Korsia, grand Rabbin de France, pour la reconnaissance de son engagement contre l'oppression et l'injustice⁽¹⁾. Témoignages. Par Florence Arnold-Richez



Adélaïde Hautval mérite bien cette reconnaissance nationale à la hauteur de son engagement ! Dans les camps d'Auschwitz-Birkenau et Ravensbrück, elle a soigné et sauvé de la chambre à gaz de nombreuses femmes et refusé de participer aux sinistres expérimentations des médecins criminels nazis Clauberg, Mengele, Schumann, Wirths.

Nommée **Juste parmi les Nations** en 1965, elle a été la première personnalité médiatique française distinguée par Yad Vashem, l'Institut international pour la mémoire de la Shoah.

En 1956 au Foyer

À son retour, elle a pris un poste de médecin scolaire à Groslay, aujourd'hui dans le Val-d'Oise, et poursuivi ses engagements par son bénévolat au sein du Foyer de Grenelle, à partir de 1956. Avec quelques grands « passages nuageux », lors de la prise de poste d'un jeune pasteur, trop entier et surtout pro-palestinien sans appel. Adélaïde entendait bien, elle, exprimer la souffrance des uns mais aussi la difficulté des autres à coexister avec eux, dans un environnement hostile. Elle aurait voulu qu'ils soient frères⁽⁴⁾. Lorsque le **12 septembre 1982**, elle apprend que des milices chrétiennes ont massacré les Palestiniens des camps de **Sabra et Chatila**, elle est, littéralement « démontée ». Et se souvient alors de cet article qu'elle avait écrit, pour nous, dans **l'AMIDUF n°113** d'avril-mai 1964, à propos d'un autre massacre, celui des Algériens, le **17 octobre 1961, à Paris**⁽⁵⁾ : « *Il n'est que trop vrai que des actes de violence ont existé de tout temps, actes approuvés, inspirés et même exécutés par ceux-là mêmes qui avaient la garde des valeurs spirituelles. Ne serait-ce pas là, précisément, la raison*

profonde de la faillite de la civilisation chrétienne ? Qui peut imaginer le poids immense qu'aurait, à l'heure actuelle, la condamnation de ces procédés de mépris de l'humain, si cette condamnation était prononcée par une chrétienté qui aurait été toujours fidèle à sa mission ? ». Mais, non, pour Adelaïde, pas de compromis avec ses engagements et sa foi. « Qu'il est donc difficile et douloureux, devant la consécration presque officielle de tels actes, de se résoudre à admettre que le mal est chez nous, dans notre propre maison ». Et combien ces méthodes étaient plus faciles à combattre lorsqu'elles venaient d'ailleurs, ajoutait-elle.

La musique comme nourriture de l'âme

Elle restera, bon an mal an, une trentaine d'années parmi nous, jouant sur notre vieil harmonium. Lili, une bénévoles toujours fidèle au culte aujourd'hui, se souvient que cette grande dame, « en robe bleue, arrivait à vélo, tôt le dimanche matin pour faire répéter, avant le culte, la chorale qu'elle avait créée ». Puis, l'office terminé, sans s'attarder, elle rentrait à Groslay. Les sermons du jeune pasteur alors en poste, lui semblaient un peu éloignés de ses préoccupations et ne pas avoir la force de ceux de son père, pasteur en Alsace, mais l'office lui donnait cette occasion de jouer du Bach à l'harmonium. « Depuis sa libération, la musique était devenue, pour elle, un besoin vital. Sa nourriture de l'âme »⁽⁴⁾. Jean-Daniel Spaak, un paroissien qui l'a côtoyée durant de nombreuses années, dira qu'elle tirait de ce vieil

instrument « de mélodieux accords sûrement inspirés du Saint-Esprit (...). D'une extrême disponibilité aux autres, elle accueillait chacun avec un égal sourire, avec la volonté d'écouter et si possible de rendre service (...). Personne de foi, témoin du Royaume, parlant peu mais marquant beaucoup ses interlocuteurs (...). Jamais, elle ne fit état de son rôle pendant la guerre »⁽²⁾. D'un insigne discrétion, elle ne l'évoquait effectivement jamais. « Je n'ai rien fait », disait-elle, comme le rapporte, dans sa postface, le D^r G. Hauptmann⁽³⁾.

Sa nièce, Héléne Hautval, se souvient que son père, lorsqu'il avait sa tante au téléphone, lui demandait si elle continuait à aller au Foyer de Grenelle. « C'est de fait un nom qui résonne dans mon enfance : je comprenais alors que cela avait une grande importance pour elle », nous dit Héléne. ■



La couverture de l'AMIDUF n°113 d'avril-mai 1964 et « Il y a vingt ans bientôt », l'article d'Adelaïde Hautval

1. Pour signer : <https://adelaidehautval.fr>
2. « In Adelaïde Hautval, une conscience face au mal », Sabine Faivre. Éditions L'Harmattan
3. Auteur, avec Maryvonne Braunschweig de : « Docteur Adelaïde Hautval, dite " Haidi " 1988-1906 ». (Université de Strasbourg)
4. « Adelaïde Hautval, La psychiatre qui a tenu tête aux médecins nazis », Denis Labayle. Éditions Plon.
5. L'AMIDUF n° 113, avril-mai 1964

Faire parler les chiffres

Oui, les comptes sont bons en 2024 : le Foyer a enregistré un excédent de 82 k€. Décryptage pour en comprendre l'évolution de 2019 à 2024. Par Frédéric Bompaire

Voici pour commencer un tableau présentant, sans vouloir être exhaustif (l'addition des postes ne donne pas le total des rubriques), quelques grands agrégats sur 6 ans.

ÉVOLUTION DES COMPTES DU FOYER DE GRENELLE de 2019 à 2024 (en milliers d'€)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits d'exploitation	596	602	736	887	953	1094
Subventions	341	438	504	542	586	576
Générosité du public	76	78	86	104	165	245
Autres ressources propres	117	69	120	128	150	178
Charges d'exploitation	682	612	754	893	958	1029
Dépenses courantes	310	246	308	425	417	459
Frais de personnel	289	279	288	345	401	417
Reports en fonds dédiés	0	0	13	39	37	58
Résultat d'exploitation	-86	-10	-18	-6	-6	65
Résultat Financier	1	2	0	3	9	12
Résultat exceptionnel -IS	155	2	4	2	0	5
Résultat final	70	-6	-14	-1	3	82
Bénévolat, dons en nature	N.C.	315	598	662	894	1013

À première vue, nous constatons une **très forte hausse de l'activité apparente** sur le total des dépenses (+ 51 %) et des recettes (+ 84 %) d'exploitation. Mais ces chiffres globaux sont parfois trompeurs.

Nos ressources

En effet, en 2019 un legs reçu a été comptabilisé en produit exceptionnel et en 2024 c'est comme produits d'exploitation que les legs ont été enregistrés pour 105 k€. Corrigé à 989 k€, le total des ressources affiche une hausse de 66 %.

Hormis les legs, la **générosité du public** est passée en 6 ans de 76 à 140 k€, soit une

hausse de 84 %, due principalement aux liens renforcés avec les paroisses protestantes proches qui connaissent et apprécient notre engagement. Ce taux est sensiblement plus élevé que la **hausse des subventions** (+ 69 %). Il faut souligner que la prise en charge d'une part importante de notre loyer (il a doublé en 2021) par la Direction des Solidarités (DSOL), puis l'entrée de la Direction

Régionale et Interdépartementale de l'Habitat et l'Hébergement (DRIHL Île-de-France) parmi nos financeurs, ont eu un fort impact sur nos subventions en 2020 et 2021. En retirant la subvention de 45 k€ de la DRIHL en 2024, la hausse des autres financeurs a été de 56 % entre 2019 et 2024. Ce taux est comparable à celui de nos autres ressources (+ 51 %). Celles-ci regroupent **les Miettes** (contribution stable), la **mise à disposition de salles** (un doublement) et la **participation des personnes accueillies** (en hausse de 35 %).

Un mot de la **valorisation économique du bénévolat** introduite en 2020, l'année du

choc de la Covid qui se manifeste aussi dans la baisse des autres ressources propres et celle des dépenses courantes. En 2022, et après un fort renouvellement des bénévoles, le chiffre de 30 ETP (Équivalent Temps Plein) a été atteint, puis on a dépassé **33 ETP en 2024**. Depuis 2023, cette valorisation se fait en référence à la nouvelle convention collective de notre personnel (ELISFA), en retenant les coefficients les plus faibles des fonctions d'animation et de coordination d'activité : cela correspond à environ 1,2 SMIC majoré de 20 à 25 % de charges sociales. Mais l'engagement des bénévoles auprès des personnes accueillies pour leur faire comprendre qu'elles « comptent » et ont leur place dans la société est beaucoup plus précieux : ce qui compte le plus n'est pas toujours dans les comptes !

Du côté des charges

J'ai individualisé un nouveau poste « *reports en fonds dédiés* ». On y enregistre les dons affectés à un objet, comme les travaux ou le fonds Bonhoeffer d'aide à la formation des jeunes, qui n'ont pas été dépensés dans l'année de leur perception et sont reportés sur l'exercice suivant. Ce sont donc des montants « à neutraliser » quand on veut voir les charges réelles d'une année ou les ressources réelles de la suivante. Malgré ces ajustements, le constat de la hausse rapide de notre activité est indiscutable : plus 44 % pour les frais de personnel et 48 % pour les dépenses courantes. Un mot sur les **travaux immobiliers**. Normalement le coût des travaux ne transite pas par le compte d'exploitation : il y a création à l'actif d'une nouvelle immobilisation qui apparaît au bilan. On fait figurer au passif

les financements correspondants et, chaque année, on déduit la quote-part d'amortissement. Mais il arrive que les travaux ne soient pas portés en immobilisations. Ce fut le cas pour la réfection du mur donnant sur la rue de l'Avre. Il menaçait ruine et nous avons provisionné le coût de sa réfection. Le nouveau mur a ensuite été comptabilisé dans les dépenses courantes, pour plus de 100 k€. D'où la hausse subite de ce poste en 2022. Cette hausse dissimule d'ailleurs la très mauvaise surprise du **doublément des factures d'énergie en 2023** qui n'a pu être couvert que par un généreux don reçu via la Fondation du Protestantisme.

Le Foyer a par ailleurs ouvert 2 comptes auprès de cette Fondation, afin de financer un **poste de travailleur social à mi-temps** et un **programme pluriannuel de travaux**. Le premier a abouti à un recrutement et participe dans les comptes à la hausse des frais de personnel en 2023 où nous avons aussi renforcé l'encadrement des activités enfance-jeunesse et enregistré les nouvelles dispositions de la convention collective. Le second compte a permis d'effectuer une grande partie des travaux projetés : mur et façade rue de l'Avre, appartements pastoral, de direction et studio voisin, sonorisation et radiateurs dans la grande salle, cuisine, sortie de secours en C1, changement des 41 portes et fenêtres des bâtiments B et C en trois tranches dont la dernière vient d'intervenir... pour un total environ 500 k€, dont la moitié sur fonds propres.

Pour conclure je vous propose deux maximses : « *ni luxe, ni misérabilisme* » et « *faire toujours mieux plutôt que toujours plus* ». En les respectant les comptes seront bons ! ■



Ça bouge !

L'accompagnement à la scolarité (ASCO), dont l'aide aux devoirs, au Foyer : une histoire de 55 ans, qui n'est pas près de s'arrêter. Il concerne une trentaine d'élèves du primaire, et à peu près autant du secondaire. Le point. Par Anne-Lise Häcker

C'est dans les années 1970 que l'activité du soutien scolaire est mise en place au Foyer de Grenelle. Jacques Walter, pasteur du Foyer à cette époque, parle de « d'une période marquée par des crises économiques et des mutations, [où] le Foyer de Grenelle oriente résolument ses services vers une population étrangère qui constitue le nouveau prolétariat dans le 15^e arrondissement ». Il ajoute : « Le besoin de soutiens scolaires apparaît, d'abord pour les enfants des écoles primaires, puis pour les collégiens et les lycéens ». Au Foyer de Grenelle, qui a reçu de la CAF l'agrément de Centre social en 1989, on continue d'aider les enfants qui en ont besoin. Au début des années 2000, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité, financé par la CAF, à moindre coût puisque les « professeurs » sont bénévoles, est créé : le soutien scolaire, en particulier l'aide aux

devoirs, est l'un des volets de ce contrat. Les ateliers ont lieu le **lundi** et le **jeudi pour les élèves du primaire**, le **mardi** et le **vendredi pour ceux du secondaire**. Aujourd'hui, un portail de l'Éducation nationale permet de faire connaître l'accompagnement scolaire proposé au Foyer auprès des écoles, collèges et lycées du 15^e arrondissement, et de quelques établissements du 16^e, comme les lycées Claude Bernard et Jean-Baptiste Say. **Cécile Dethelot**, coordinatrice de l'enfance et de l'accompagnement scolaire, établit ainsi un contact non seulement avec les Conseillers Principaux d'Éducation, mais aussi avec les assistantes sociales scolaires qui, précise Cécile, « sont souvent les mieux informées de la situation des familles, et ont une vision précise des difficultés des élèves », parfois confrontés à une situation familiale et sociale instable.

Entre assiduité et démotivation

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, une trentaine d'élèves du primaire, ont fréquenté les ateliers de soutien scolaire, à peu près autant du côté du secondaire. L'assiduité est plus grande chez les petits de l'école primaire : leurs parents sont plus présents pour eux que pour les grands des collèges et des lycées, plus autonomes.

Il arrive que des élèves fréquentent les ateliers d'aide aux devoirs du début à la fin de leur scolarité, du CP jusqu'en première ou en terminale. Certains, parmi les grands du secondaire, demandent seulement une aide ponctuelle : ils/elles n'ont pas compris quelque chose, en particulier dans les matières les plus « demandées » (mathématiques, physique, chimie). D'autres viennent chercher une aide à la préparation du BEPC. Quelques-uns, particulièrement désorientés, veulent une aide aux devoirs... sans savoir quels devoirs ils/elles ont à faire !

Du côté du primaire, les enfants ont parfois un vocabulaire insuffisant, ou des problèmes de syntaxe, souvent parce qu'on ne parle pas français à la maison. Certains ont de bons résultats en tout, en lecture, écriture, calcul, mais peuvent présenter des problèmes de concentration.

Des bénévoles notent aussi que l'aide aux devoirs ne suffit pas : bien des fois, une remise à niveau s'imposerait.

Pour certains, petits ou grands, venir aux ateliers d'aide aux devoirs, c'est trouver un espace tranquille, agréable, où faire ses devoirs ; d'autres viennent passer un moment, profiter de l'espace et du calme qui leur est offert, qu'ils/elles n'ont pas toujours à la maison, sans nécessairement se consacrer à leurs devoirs.

Certains « décrochent », sans que l'on sache pourquoi. D'une façon générale, l'assiduité tend à s'étioler au fil des trimestres, le dernier étant marqué par un fort absentéisme : pour un bon nombre d'élèves, l'approche des vacances entraîne un désintéressement, une démotivation.

La question de la présence des parents au sens large est essentielle : le plus souvent, l'assiduité des enfants en dépend. Il arrive aussi qu'un enfant ou un adolescent s'attache à un.e bénévole, cet attachement jouant alors en faveur de son assiduité.

Un combat à mener contre le découragement

Une équipe de bénévoles assure les séances de soutien scolaire, dont des étudiant.es de Sciences Po qui effectuent un service civique de quelques mois, avec un.e bénévole pour deux ou trois enfants du côté du primaire, et plus de bénévoles que d'élèves du côté du secondaire.





« mieux accompagner les parents, de les impliquer ainsi davantage dans le suivi de la scolarité de leurs enfants », comme le précise Cécile. « La pédagogie du détour », qui permet d'apprendre autrement, constitue également un ensemble de ressources ou d'outils à explorer en faveur d'une scolarité plus marquée par des réussites que par l'échec. Un « *Projet Podcast* » est en gestation avec la référente du secteur de la jeunesse. Les choses bougent au service de l'enfance et de l'accompagnement scolaire.

D'une façon générale, le rapport des enfants à leur scolarité paraît souvent marqué par le découragement. La foi en l'école semble s'être malheureusement perdue, les enfants n'y croient plus. Beaucoup, surtout parmi les élèves du secondaire, ne voient pas comment combler leurs lacunes. Ils ont l'impression d'avoir un plafond de verre au-dessus de leur tête : impossible de le briser, de passer à travers pour atteindre des niveaux considérés comme inaccessibles. Voilà pourquoi, au-delà de l'aide aux devoirs pour laquelle ils sont là, les bénévoles voient un combat à mener contre la perte de confiance dans le système scolaire mais aussi pour que les élèves retrouvent une estime d'eux-mêmes et croient en leurs propres capacités.

L'histoire continue ! Dans un monde qui ne cesse d'évoluer, de se transformer, l'apprentissage doit passer par de nouvelles voies, emprunter de nouveaux chemins. Pour Cécile : « *Un défi !* ». ■

BIENVENUE À :

Ponine Jacquillet, ancienne service civique puis coordinatrice jeunesse très appréciée au Foyer. Elle revient au Foyer comme travailleuse sociale à plein temps. Son arrivée permet à Rachelle Osias de se consacrer pleinement au pôle Famille.

Clara Moreels nous rejoint comme animatrice enfance/CLAS.

Vers une nouvelle évolution

Au service de l'enfance et de l'accompagnement scolaire, un travail de réflexion s'effectue actuellement en vue d'une réorganisation de l'aide proposée afin de



Daniel Sachs



Tu veux ma photo ?

Oui, et alors ? Les Talents de Grenelle nous ont offert le 6 mai dernier une magnifique collection de portraits « Ensemble & différents », signée Daniel Sachs, un bénévole à l'objectif talentueux.

Par Florence Arnold-Richez

Bel accrochage dans la grande salle du Foyer ce soir-là : dans leur cadre sobre, des salarié.es, des accueilli.es, des bénévoles, des « services civiques », des enfants en soutien scolaire, scrutent l'objectif, sourient, tirent une mine grave, mutine, attentive, détachée, énigmatique ...

Chapeau l'artiste !

Noura, Solomone, Éric, Mabrouka, Sira, Adrien, Michaël, Gillian, Grâce, Marie-France, Lydia, Anne Claire, Giovanni, Aïcha, Kadidiatou, Isabelle, Monique, le petit Maelis... toutes et tous se sont pliés à l'exercice de la pose devant l'objectif de Daniel Sachs, bénévole, photographe amateur, armé tout de même d'un super Canon EOS R5 quasi professionnel. Avec leur consentement, il leur a, au cours de l'année, « tiré le portrait », en couleurs qu'il a ensuite transformé sur ordinateur en noir et blanc. Pour retrouver la beauté de notre bon vieil argentique...

Belle réalisation ! Il a fait vivre sur papier glacé notre « Ensemble & Différents », à travers ces « personnages » du Foyer chacun et chacune avec sa personnalité mais toutes et tous rassemblé.es, sans étiquetage d'identification, dans la même exposition. Il a su les rendre toutes et tous... belles et beaux, dans le sens plein des mots. Et rendu, une dignité et une belle

prestance à celles et ceux qui souffrent cruellement de ne pas « en avoir ».

Les portraits ont été ensuite exposés de façon permanente au Foyer, en salles C1, B1 et dans le hall du bâtiment C.

Et la suite ?

Les Talents ont depuis proposé deux autres prestations, musicales, cette fois : « Voyage avec Balrom Klezmott », un trio qui a transporté le public à travers les sonorités de Roumanie, Moldavie, Bulgarie, Hongrie, Ukraine, Turquie, et les traditions klezmer et rom ; puis *Les Blue Noons*, pour un trip musical entre pop et rock, mêlant les époques et les styles. ■





Michel, toujours fidèle au poste de la confection des crêpes

Hommage à Michel Deshons

Cher Michel,

Tu as franchi la porte du Foyer en 1981 pour ne plus le quitter, jusqu'à ce que ta santé en décide autrement : tu l'as, tu nous as quittés, à 71 ans, le 9 mai dernier.

Il y eut le repas trimestriel de La Croix Bleue, le Grand Souper de Noël ; la participation à l'atelier biblique pour les enfants de Chantal Molina, puis les lectures bibliques destinées aux adultes (celles animées par Jean-Pierre Molina finissaient souvent par un

portrait de bon barbu qui te ressemblait un peu !) ; la cause des « papas solos » pour laquelle tu militais dans les années 90, en précurseur ; Les Miettes et la préparation de ses légendaires crêpes avec Candice ; l'informatisation du Foyer pour laquelle tu apporteras tes connaissances professionnelles dans ce domaine (le tien, à la Mairie de Paris)... Patient, toujours disponible, le cœur sur la main. Et l'oreille attentive. La force tranquille, mais toujours prêt à te porter présent pour rendre service.

Et à prendre des responsabilités, pendant plusieurs années, au conseil d'administration du Foyer, lieu de soutien dans les moments difficiles que ta famille a rencontrés.

Tu nous laisses un grand vide. « Papou » va manquer à sa famille. Nous penserons souvent à toi et, où que tu sois « parti », veille sur nous.

Adieu !

Synthèse des témoignages de sa fille Candice, Marc Ossola, Mireille Faudon., Joëlle Wentz, lors de la cérémonie religieuse du 21 juin.

Et encore :

M comme *Miettes*, évidemment, que tu as assurées fidèlement et fraternellement pendant tant d'années.

I comme *Impressionnant* par ta stature et surtout ta barbe Indéniablement Inoubliable.

C comme *Cuisine du Foyer* où tu régnaï, C comme Crêpes que tu as dû faire par Centaines à la Confiture ou au Chocolat et, enfin, C comme *Candice* à qui tu as passé le flambeau, qu'elle a repris Chaleureusement et avec Constance

H comme *Huguenot*, bien sûr, ou H comme Humeur, toujours de bonne Humeur et jamais Hautain, H aussi comme Habillé de ton grand tablier blanc devant le « piano » tous feux allumés. Et, ces derniers temps, H comme Hôpitaux où tu as dû, à plusieurs reprises, être hospitalisé.

E comme *Église* ou plutôt Foyer de Grenelle, E comme engagement, E comme Écoute des autres et, enfin, E comme Éternel

L malheureusement, comme *Lointain* maintenant, L comme Larmes mais aussi L comme Ligne de vie et L comme *Lumière* à chercher dans le ciel, Michel tu vis pour nous et pour toujours au travers de chacun de ces souvenirs. Nous t'embrassons.

Mireille Faudon, pour l'équipe des Miettes

Culte : tous les dimanches à **10h30**. La Sainte-Cène a lieu le premier dimanche du mois.

Matin spirituel : les **lundis** et **vendredis** de **9h à 9h45** (hors vacances scolaires), autour d'un texte biblique, spirituel ou d'une autre conviction. Ouvert à toutes et tous. Entrée libre.

Déjeuner biblique : l'atelier animé par **Michèle Fay**, se propose, cette année 2025-2026, de lire en continu **l'Évangile de Luc** écrit dans les années 70-90. Issu de « la gentilité », médecin devenu chrétien, versé dans l'exégèse et la rhétorique, Luc est le plus grec des quatre évangélistes. Nous verrons son contexte historique, son optimisme et son effort d'inculturation, signe de son ouverture au monde, comme son art de raconter ainsi qu'en témoignent ces péricopes de la miséricorde : le bon Samaritain, l'enfant prodigue, entre autres. De véritables bijoux ! L'atelier a lieu les **mardis 14 octobre, 11 novembre** et **9 décembre**, de **12h15 à 13h45**. Ouvert à toutes et tous ; l'entrée est libre. Chacun.e apporte son repas tiré du sac.

Café associatif : pour se poser dans une salle agréable et souffler, avant ou après son passage à une activité de l'après-midi: les **lundis, mardis, mercredis** et **vendredis**, de **14h à 18h**, les **jeudis**, de **16h à 18h**,

Miettes : de **10h à 16h**, les **samedis 15 novembre, 6 décembre** et le **dimanche 7 décembre** (livres).

Repair Café : à **14h**, les **samedis 11 octobre, 22 novembre**, et **17 janvier, 14 mars, 13 juin 2026**.

Répar' Ordis (réparation et maintenance d'ordinateurs) : de **9h30 à 14h**, les **samedis 18 octobre, 15 et 29 novembre, 13 et 27 décembre**.

Pour s'inscrire : 01 45 79 96 97 ou epn@foyerdegrenelle.org.

Ateliers smartphone : tous les **jeudis** de **9h30 à 12h30** et **vendredis** de **14h à 17h**. Un rendez-vous par semaine possible sur réservation au : 01 45 79 96 97 / epn@foyerdegrenelle.org, et en fonction des places disponibles.

Vous avez reçu le sondage que nous avons lancé en juin par mail, pour préparer l'avenir de l'AMIDUF. Nous y avons joint **la version numérisée feuilletable** de l'AMIDUF 415, pour que vous puissiez choisir en connaissance de cause.

Nous avons envoyé 726 courriels. **130 personnes** ont rapidement répondu et nous les en remercions : **101** ont dit **oui** à la version numérique, **23** ont répondu **non**, **4** ont dit **oui** aux deux versions à la fois et **2** réponses sont inexploitables.

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore exprimé leur préférence, **merci d'envoyer votre réponse** à : amiduf@foyerdegrenelle.org

La banalité du mal

1963

Hannah Arendt

« L'être humain ne doit jamais cesser de penser. C'est le seul rempart contre la barbarie. Action et parole sont les deux vecteurs de la liberté. S'il cesse de penser, chaque être humain peut agir en barbare. »

« Le mal peut être à la fois banal et extrême. Seul le bien est radical. »

« Contrairement à l'égoïsme, le mal consiste à considérer la personne humaine comme inutile, voire superflue. »

« Quand tout le monde vous ment en permanence, le résultat n'est pas que vous croyez ces mensonges mais que plus personne ne croit plus rien. Un peuple qui ne peut plus rien croire ne peut se faire une opinion. Il est privé non seulement de sa capacité d'agir mais aussi de sa capacité de penser et de juger. »

La « banalité du mal » est un concept philosophique développé par Hannah Arendt en 1963, dans son ouvrage « Eichmann à Jérusalem : Rapport sur la banalité du mal ». En effet, lors de son procès, Adolf Eichmann, qu'on pensait être un monstre « satanique » et qui aurait dû impressionner fortement tout le monde, est apparu sous les traits d'un petit fonctionnaire médiocre. C'est ce qui a fait dire à H. Arendt que le mal est commis banalement par des individus ordinaires qui exécutent des actes monstrueux par obéissance et absence de pensée autonome.

